



N°1
Avril 2015

Informations communales



Comptes 2014

www.cottens-fr.ch

infos utiles

Administration communale

Secrétariat communal, caisse communale et agence AVS	026 477 93 00
Fax	026 477 93 01
E-mail	admin@cottens-fr.ch
Site	www.cottens-fr.ch
Edilité	026 477 93 03

Heures d'ouverture

Lundi	de 17 h. à 19 h.
Mardi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Mercredi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Jeudi	de 14 h. à 18 h.

En dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre rendez-vous au 026 477 93 00.

Ecoles	
Ancien bâtiment	026 477 93 02
Nouveau bâtiment	026 477 93 08

Gendarmerie cantonale, Prez-vers-Noréaz	026 305 87 55
--	---------------

Bibliothèque Régionale d'Avry (BRA)	026 470 21 42
--	---------------

Ludothèque des Schtroumpf	079 488 10 76
------------------------------	---------------

Service des repas à domicile	026 477 93 00
---------------------------------	---------------

Service social de Sarine Ouest	026 477 16 88
-----------------------------------	---------------

Accueil extrascolaire Cottens (AES)	026 477 33 90
--	---------------

FEU	118
-----	-----

Ambulance	144
-----------	-----

Arrivée dans la commune - dépôt des papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont **l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les quatorze jours suivant leur arrivée** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse; une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, une **attestation d'affiliation à une caisse maladie** reconnue doit être fournie à l'administration communale. L'administration doit être également en possession d'une **attestation de l'assurance ménage et du numéro AVS de ses habitants.**

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas:

- de mariage
- de divorce
- de décès du conjoint
- à la majorité

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'administration communale

Horaire de la déchetterie

HIVER

(du 1^{er} novembre au 31 mars)

Mercredi	de 17 h. à 18 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 16 h.

Fermeture le mercredi en janvier et février

ÉTÉ

(du 1^{er} avril au 31 octobre)

Mercredi	de 17 h. à 19 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 17 h.

Le mot du syndic

Chères Cottensoises et chers Cottensois,

Le 8 mars dernier, vous avez été 73% à soutenir le projet de fusion à 10 communes de Sarine Ouest. Malgré ce plébiscite, ce projet ne pourra se concrétiser puisque deux communes (Avry et Matran) ont refusé cette fusion.

Le projet était certes (trop?) ambitieux mais il avait le mérite de donner un véritable poids à cette nouvelle entité qui aurait été la troisième commune du canton. Bien sûr les disparités étaient nombreuses et importantes mais l'esprit de vision et de pari sur l'avenir pouvaient compenser ces différences.

Aujourd'hui, la question est de savoir si ce processus de fusion va se poursuivre et de quelle manière? Le Conseil communal est favorable à étudier un nouveau projet de fusion à 8 communes sous certaines conditions. Une grande partie du travail effectuée pour cette première étude pourra être reprise. Bien évidemment, les données vont changer étant donné que ces calculs se feront sans les deux communes les plus solides financièrement. Cependant, le calendrier prévu avec une votation en septembre de cette année ne pourra pas être tenu et un nouvel agenda devra être établi.

Le mot fusion restera un thème en vogue en cette année puisque le samedi 4 juillet, nous fusionnerons le houblon et l'amidon à l'occasion d'une fête villageoise dont l'enjeu principal sera de mettre en valeur les plaisirs du palais.

Pour cette rencontre estivale, la commission d'animation s'associe avec la jeunesse pour vous concocter une fête haute en couleurs et en animation. D'autres manifestations sont encore prévues durant cette année 2015 (voir page 17).

Je profite aussi de cette occasion pour saluer l'initiative de la fanfare des Martinets qui, en organisant la fête de la Saint-Martin en novembre prochain, mérite un grand coup de chapeau. En effet, l'idée d'emprunter cette fête traditionnelle à nos cousins jurassiens et de la revisiter à la sauce cottensoise n'est pas saugrenue puisque St-Martin est le patron de notre paroisse. Je suis convaincu que cet événement recevra un écho et un soutien très favorables auprès de toute la population.

Comme vous pouvez le constater, les animations ne manqueront pas cette année et je suis persuadé que ces différents moments conviviaux contribueront encore à renforcer cet esprit villageois.

En attendant de vous rencontrer à la prochaine assemblée communale du 5 mai prochain, je vous souhaite un été «chaud patate» traversé par quelques petites «ondées houbloneuses» bienvenues.

Nicolas Chardonnens, syndic

infos pratiques

Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Cottens tient à disposition:

deux cartes journalières «Flexicard» 2^e classe

qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de **Fr. 35.- par jour et par carte** (Fr. 38.- dès le 1^{er} juin 2015) pour la population de Cottens.

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en première classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de les réserver par téléphone à l'administration communale (026 477 93 00) ou par courriel (admin@cottens-fr.ch). Les cartes devront être retirées et payées deux jours ouvrables suivant leur réservation. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.

Nous souhaitons que vous profitiez au maximum de ces cartes pour vos voyages ou excursions dans toute la Suisse.

L'agenda des sociétés locales

Avril 2015		
Je	16	Assemblée USL
Sa	18	Loto Samaritains
Sa	25	Loto Jeunesse
Mai 2015		
Sa	2	Loto relève Tireurs sportifs
Sa	9	Loto FC Cottens
Sa	23	Loto Commission scolaire
Di	24	Course de nuit AMCC
Juin 2015		
Sa	6	Loto Choeur mixte
Di	7	Pique-nique FC Cottens
Ve	12	Audition Ecole de musique
Juillet 2015		
Sa	4	Bi-Bintje Party Animation
Di	5	Course de jour AMCC
Août 2015		
Sa	1	Fête nationale Club Pétanque
Ve	14	Tournoi Seniors FC Cottens
Sa	29	Loto Fanfare les Martinets
Septembre 2015		
Sa	5	Loto Club des lutteurs
Di	6	Pique-nique Choeur mixte
Ve	11	Assemblée Fanfare les Martinets
Sa	12	Loto FC Cottens
Sa	19	Loto Amicale des pompiers
Di	20	Va et découvre ton pays AMCC
Me	23	Assemblée Gym
Sa	26	Loto Samaritains
Octobre 2015		
Sa	3	Loto Tireurs sportifs
Sa	10	Journée polysportive Gym
Sa	10	Loto FC Cottens
Me	14	Assemblée Choeur mixte
Sa	17	Loto Jeunesse
Me	28	Don du sang Samaritains
Ve	30	Assemblée AMCC
Sa	31	Loto Commission scolaire
Novembre 2015		
Sa	7	Vente de vins FC Cottens
Sa-Di	7-8	Fête St-Martin Fanfare les Martinets
Sa-Di	14-15	Théâtre des jeunes
Sa	21	Fondue Choeur mixte
Sa	21	Loto Fanfare les Martinets
Sa	28	Loto Choeur mixte
Décembre 2015		
Ve	4	St-Nicolas Jeunesse
Sa	5	Loto Club des lutteurs
Ma	8	Marché de Noël



Commune de Cottens

Assemblée communale du 5 mai 2015 à 20 h., à la salle paroissiale

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2014**
(ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales)
2. **Comptes 2014**
 - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
3. **Budget communal des investissements 2015 – compléments**
 - 3.1. **Route cantonale: aménagement d'une porte d'entrée et travaux édilitaires liés à la pose d'un phonoabsorbant** Fr. 150'000.--
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
 - 3.2. **Participation à la réfection du revêtement de la route de la Goille** Fr. 65'000.--
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
4. **Présentation du plan financier 2015-2020 (LCo – art. 86d al. 3)**
5. **Corporation «Forêts-Sarine»**
 - 5.1 Approbation des statuts et du périmètre
 - 5.2 Limite d'endettement
6. **Divers**

Le Conseil communal

La BCF, proche de vous!



HEURES D'OUVERTURE:

Lundi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Mardi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Mercredi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Jeudi	08h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Vendredi	08h30 - 12h00	13h30 - 17h00



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert

www.bcf.ch

Développement des objets du tractanda

2. Comptes 2014

De nombreux projets se sont concrétisés durant l'année écoulée. En plus du ménage communal courant, l'année 2014 restera marquée par la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées pour le quartier du Clos Richard, la réalisation de la route de la Résidence ainsi que de l'éclairage aux alentours de l'école. Pour les comptes qui concernent l'approvisionnement en eau, la consommation a augmenté de Fr. 13'448.- par rapport à 2013 et les ventes d'eau à l'AESO ont baissé de Fr. 25'358.-. Malgré ces écarts plus ou moins importants, il n'a manqué que Fr. 1'862.- pour couvrir les dépenses avec les recettes.

Une réserve de Fr. 64'326.75 a été constituée avec les comptes en relation avec la protection des eaux. Les bénéfices réalisés par ce compte, de même que pour ceux qui concernent les ordures ménagères, doivent être mis en réserve et utilisés dans ce même compte. C'est le principe du pollueur-payeur. Le bénéfice provient essentiellement d'une baisse des frais d'entretien de Fr. 18'915.-, d'une participation à l'AEGN de Fr. 11'655.- inférieure aux prévisions et de taxes proportionnelles de Fr. 16'330.- plus élevées ainsi que diverses petites variations.

Du côté de la déchetterie, les recettes sont supérieures de Fr. 10'641.- aux charges. Ce bénéfice provient essentiellement de nombreuses petites différences en faveur de la commune par rapport au budget.

Pour les écoles, les charges globales sont de Fr. 83'053.- en dessous de ce que prévoyait le budget. Le montant payé au canton pour les diverses participations aux écoles est de Fr. 32'000.- inférieur aux prévisions. Un hiver relativement clément et la baisse du cours du pétrole ont largement contribué à faire baisser les frais de combustible de Fr. 13'644.-. Les imputations de salaires concernant le person-

nel de l'édilité représentent également une baisse de Fr. 25'980.-.

Pour ce qui concerne la santé, les comptes clôturent sur un excédent de recettes de Fr. 11'494. Cette bonne nouvelle provient principalement des différentes institutions de soins qui ont restitué aux communes des fonds payés en trop. Pour Cottens, cette somme se monte à Fr. 24'946.-.

C'est dans le groupe de comptes transports et communications que l'on constate un dépassement de Fr. 59'757.- par rapport au budget. Il provient essentiellement du compte entretien des routes avec de nombreuses dépenses extraordinaires telles que: pose d'un candélabre sur le chemin de la Quenoille pour Fr. 3'000.-, installation de l'éclairage public à la place de parc près du cimetière pour Fr. 8'320.-, de diverses réfections à la route de Lentigny pour Fr. 5'724.-, du marquage et de l'arborisation de la place du bureau communal pour Fr. 14'965.-. Figurent ici aussi les modérateurs de trafic installés à la route du Centre pour Fr. 4'145.- ainsi que l'étude de trafic concernant l'investissement en relation avec la modération de trafic pour Fr. 3'535.-.

Après plus de deux ans de négociations, une solution a pu être trouvée avec le promoteur des immeubles de la route de la Goille afin de rétablir un trottoir conforme à son utilisation première. Celui-ci n'avait pas demandé le consentement de la commune avant de réaliser l'abaissement de la bordure. La commune a finalement obtenu une indemnisation forfaitaire de Fr. 18'000.- payée à la réalisation des travaux de la part du riverain. La commune a pris en mains la réalisation du chantier afin que l'exécution soit faite avant l'hiver et conforme aux normes en vigueur. Le montant facturé par l'entreprise s'est élevé à Fr. 25'800.-. Le Conseil communal a choisi cette option

car pour obtenir l'intégralité du dédommagement, une procédure longue et coûteuse, au résultat incertain, aurait dû être engagée.

Finances et impôts. Les recettes fiscales de notre commune sont de Fr. 347'981.- supérieures au budget. Cette embellie est due à l'augmentation de l'impôt sur les prestations en capital de Fr. 86'095.- ou 345%, ainsi que les impôts sur les mutations pour un montant de Fr. 144'034.- ou 280%. A l'exception de l'impôt à la source, tous les autres revenus clôturent sur des excédents allant de Fr. 346.- pour l'impôt sur les chiens à Fr. 46'628.- pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les comptes de notre commune bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 466'170.47 avant amortissements supplémentaires et création de réserves dont voici la liste:

- solde du silo à sel	
après réserve	Fr. 9'577.10
- réaménagement de	
la route du Centre	Fr. 30'171.10
- véhicule service	
du feu ACC	Fr. 37'099.30
- réserve route	Fr. 250'000.—
- réserve chauffage bâtiments	
communaux	Fr. 100'000.—

Avec les amortissements extraordinaires et les réserves ci-dessus, les comptes de fonctionnement présentent un bénéfice de **Fr. 39'322,97.**

Le montant de Fr. 30'171.10 pour la route du Centre concerne la retenue de garantie facturée par l'entreprise après la pose du tapis final. Lors de la présentation du décompte de l'investissement en assemblée, le Conseil communal avait mentionné que le tapis final serait payé d'avance et ainsi nous pouvions clôturer les comptes une année plus vite. Il est d'usage pour ce genre de réalisation que les entreprises fassent une sorte d'escompte de 2% sur les acomptes. Par la suite, ces 2% sont refacturés lorsque le Conseil communal valide et reprend ces infrastructures!

Conclusions. Des charges plus faibles que budgétées dans presque tous les dicastères et des recettes supérieures sont les ingrédients de ce bel exercice 2014. Ces résultats prometteurs nous permettent de voir l'avenir à court terme sereinement.

Comptes d'investissement

Voici un aperçu des principaux investissements qui se sont concrétisés l'année dernière. Le trottoir de la route cantonale en début d'année pour un montant de Fr. 63'934,40, le réaménagement de la route de la Résidence pour Fr. 186'286,70, le tapis de la route du Centre en juillet avec la facturation de la garantie de Fr. 30'171,10, le crédit d'étude pour la route d'Autigny pour Fr. 21'600.- sont les dépenses allouées aux routes.

Trois investissements concernant la protection des eaux et les routes ont été réalisés au premier semestre 2014. Le solde de la mise en séparatif EU/EC de la route cantonale a été facturé Fr. 298'078,40, l'assainissement EU/EC de la route du Clos Richard Fr. 349'400,35 et la route de la Résidence a coûté Fr. 186'286.- jusqu'à ce jour. Il y a eu aussi l'achat du tonne pompe pour une somme de Fr. 37'099,30 subventions déduites.

En résumé, les comptes des investissements 2014 présentent un excédent de dépenses de **Fr. 1'090'703,98.**

Bilan

	Bilan au 01.01.2014	Bilan au 31.12.2014
1 ACTIF	11'031'078.15	11'972'935.70
10 DISPONIBILITES	1'054'895.30	1'244'777.52
11 AVOIRS	1'543'688.80	1'745'588.55
12 PLACEMENTS	1'542'396.05	1'506'138.95
13 ACTIFS TRANSITOIRES	65'071.70	97'756.40
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	5'974'138.90	6'566'255.45
15 PARTICIPATIONS	850'887.40	812'418.83
2 PASSIF	-11'031'078.15	-11'972'935.70
20 ENGAGEMENTS COURANTS	-233'573.10	-168'550.50
22 DETTES A MOYEN ET LONG TERME	-6'238'061.35	-6'806'600.00
23 ENTITE PARTICULIERE	-20'940.00	-20'940.00
25 PASSIFS TRANSITOIRES	-365'711.95	-441'625.30
28 RESERVES	-1'114'711.05	-1'437'816.23
29 FORTUNE	-3'058'080.70	-3'097'403.67

L'intégralité des comptes 2014 peut être consultée sur le site internet de la commune www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales ou au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Récapitulation**Comptes de fonctionnement**

	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	829'675.97	672'902.95	858'449.00	694'183.00	827'664.54	677'027.95
1 ORDRE PUBLIC	108'609.20	35'819.75	100'195.10	34'000.00	114'227.14	41'714.35
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'979'006.76	77'733.15	2'108'401.50	66'600.00	2'025'997.09	67'249.55
3 CULTURE ET LOISIRS	78'649.20		86'436.40		82'465.10	
4 SANTE	481'544.75	15'096.80	489'014.80	18'000.00	499'152.15	39'632.35
5 AFFAIRES SOCIALES	628'624.63	5'256.00	701'269.80	8'500.00	705'754.97	6'708.00
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	350'336.40	28'235.00	397'436.70	40'000.00	479'873.10	62'680.25
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	892'855.90	840'137.20	896'385.80	807'500.00	879'249.43	838'319.08
8 ECONOMIE	40'727.30	33'761.40	40'494.00	25'000.00	41'253.95	33'256.18
9 FINANCES ET IMPOTS	1'505'836.94	5'244'967.15	736'234.00	4'729'579.00	1'219'250.57	5'147'623.30
TOTALISATION	6'895'867.05	6'953'909.40	6'414'317.10	6'423'362.00	6'874'888.04	6'914'211.01
Résultat	58'042.35		9'044.90		39'322.97	

Comptes des investissements

	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 ORDRE PUBLIC	49'366.35	35'907.40	107'900.00		96'826.20	59'726.90
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	698'381.40	1'000.00	505'000.00	100'000.00	411'569.30	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	352'258.70	76'791.00	1'363'170.00	118'000.00	726'005.98	83'970.60
8 ECONOMIE						
9 FINANCES ET IMPOTS			50'000.00			
TOTALISATION	1'100'006.45	113'698.40	2'026'070.00	218'000.00	1'234'401.48	143'697.50
Résultat		986'308.05		1'808'070.00		1'090'703.98

Liste des engagements hors bilan

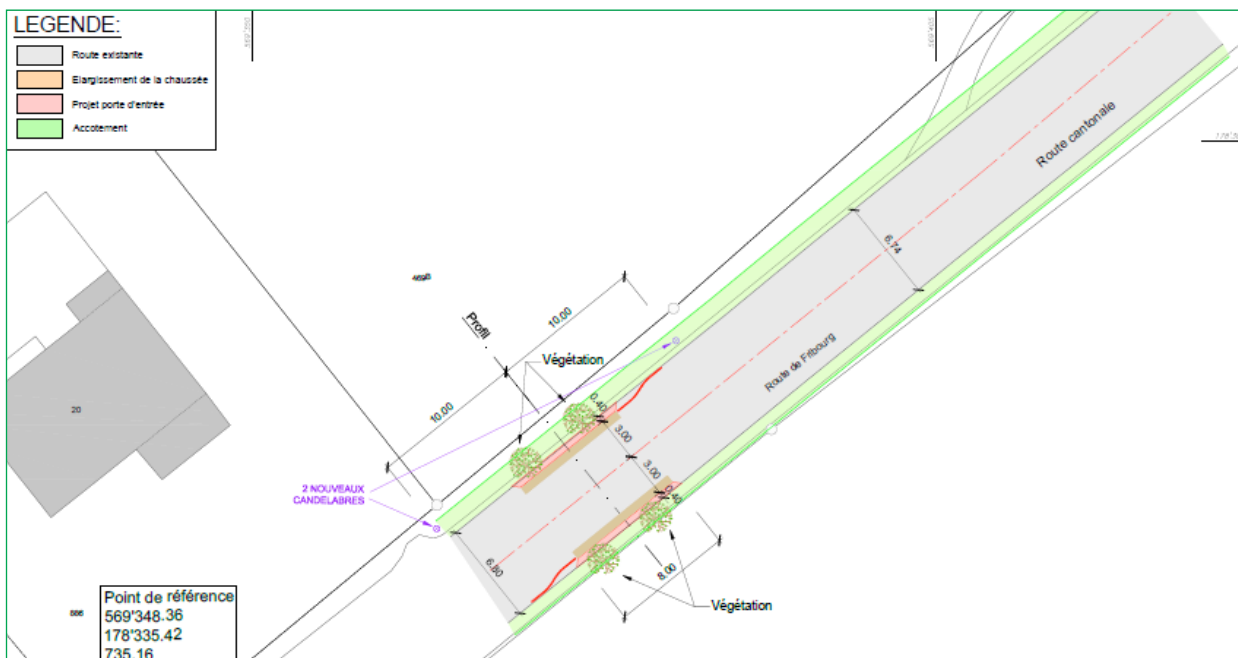
Association de Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	259'562.00
Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest	533'781.65
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	703'585.00
Résidence pour personnes âgées St-Martin, Cottens	2'117'290.00
Association pour l'épuration régionale des eaux usées des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN) situation au 31.12.2013	682'438.40
Corporation de triage Sarine-Ouest	25'697.75
Engagement total	4'322'354.50

3. Budget communal des investissements 2015 - compléments

3.1. Route cantonale: aménagement d'une porte d'entrée et travaux édilitaires liés à la pose d'un phonoabsorbant

La pose d'un tapis de type phonoabsorbant sur la route cantonale va bel et bien se réaliser cette année encore. Comme annoncé dans la dernière info communale, le canton prend à sa charge le tapis sur la largeur de la route, soit 7 mètres. Les surfaces de présélection et du giratoire sont dites édilitaires, c'est à dire à la charge de la commune. Leurs réfections représentent un montant de Fr. 12'500.-. L'îlot situé entre la route d'Onnens et la route de Lentigny sera remis à neuf ainsi que diverses réparations des bordures de trottoir et du giratoire pour une somme de Fr 27'500.-. Le marquage des présélections et des passages piétons coûtera Fr. 37'500.-. De plus, la pose d'un lampadaire supplémentaire améliorera la visibilité du passage piétons situé en aval du complexe commercial.

La porte d'entrée prévue dans le concept de modération de trafic sur la route cantonale en venant de Neyruz, sera construite juste avant les premières maisons. Elle sera constituée d'un resserrement avec bordures qui réduira la chaussée à 6 mètres de large et munie de l'éclairage public. L'aspect de cette porte d'entrée sera marqué par une plantation d'arbustes. Le service des ponts et chaussées a accepté de réduire la vitesse de 70 à 60 km/h entre cette porte d'entrée et le giratoire de l'ancienne poste. Son coût est devisé à Fr. 45'000.-. Le Conseil communal vous propose un investissement global pour la traversée du village de Fr. 150'000.- financé par la réserve pour les routes constituée aux comptes 2014.

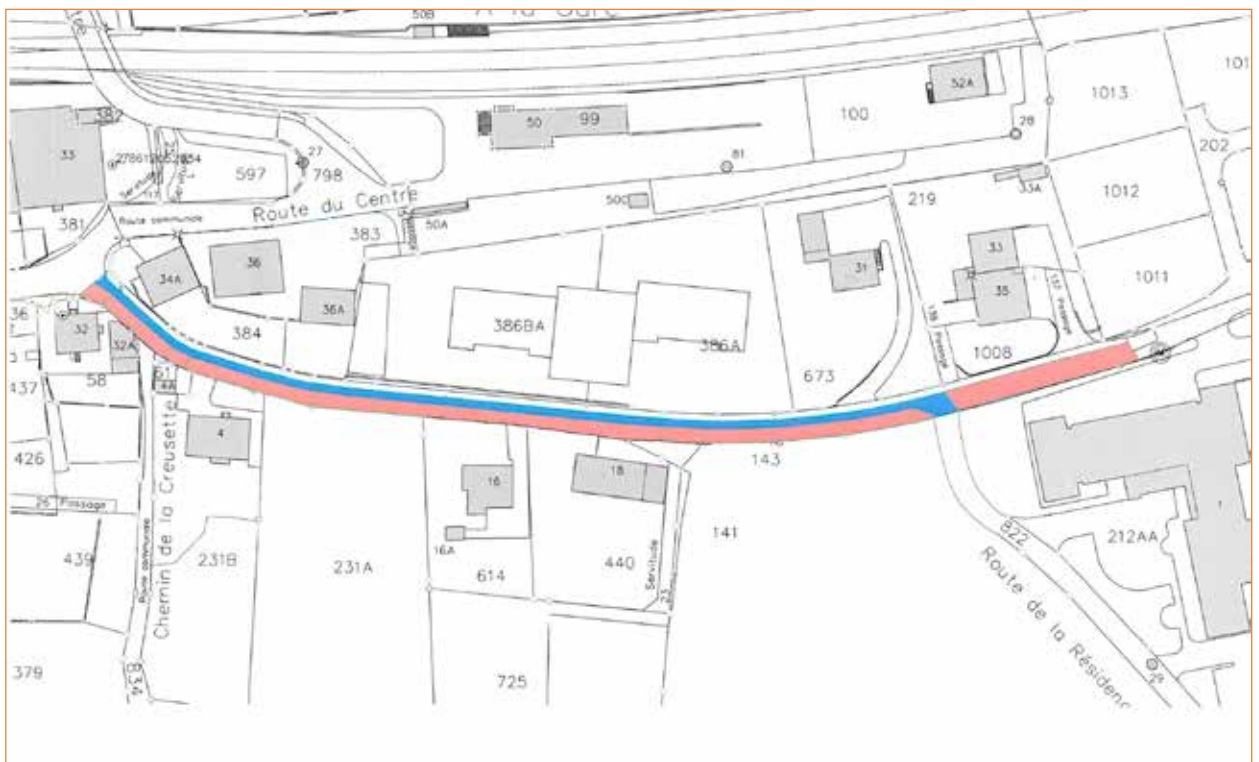


3.2. Participation à la réfection du revêtement de la route de la Goille

L'entreprise Frigaz SA poursuit actuellement l'extension de son réseau de distribution de gaz dans notre commune. Le tronçon concerné actuellement est le raccordement entre la route du Centre à celle de la Résidence par la route de la Goille. Frigaz SA prendra en charge la moitié du revêtement de la largeur de la chaussée. La commune aura à sa charge le solde ainsi que la distance entre la route de la Résidence et le

quartier du Pré-Neuf. Le Conseil communal vous propose de profiter de cette opportunité de partager les coûts pour refaire cette route qui après 25 ans, montre ces premiers signes de fatigue. Frigaz SA organisera les travaux et la commune lui versera une participation de Fr. 65'000.-.

A l'avenir, de tels cas de partenariat pourraient se répéter dans la commune.



En orange: la part de la commune.

En bleu: la part de Frigaz SA.



Multifiduciaire Fribourg SA
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg
Rue Faucigny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle
Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la Commission financière
de la **Commune de Cottens**

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la **Commune de Cottens** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis clôturant avec un excédent de produits de CHF 39'322.97.

Fribourg, le 17 mars 2015.

Christophe Werro
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Roland Pittet
Expert-réviseur agréé

4. Présentation du plan financier

Le Conseil communal présente à la population chaque année un plan financier pour les cinq années à venir.

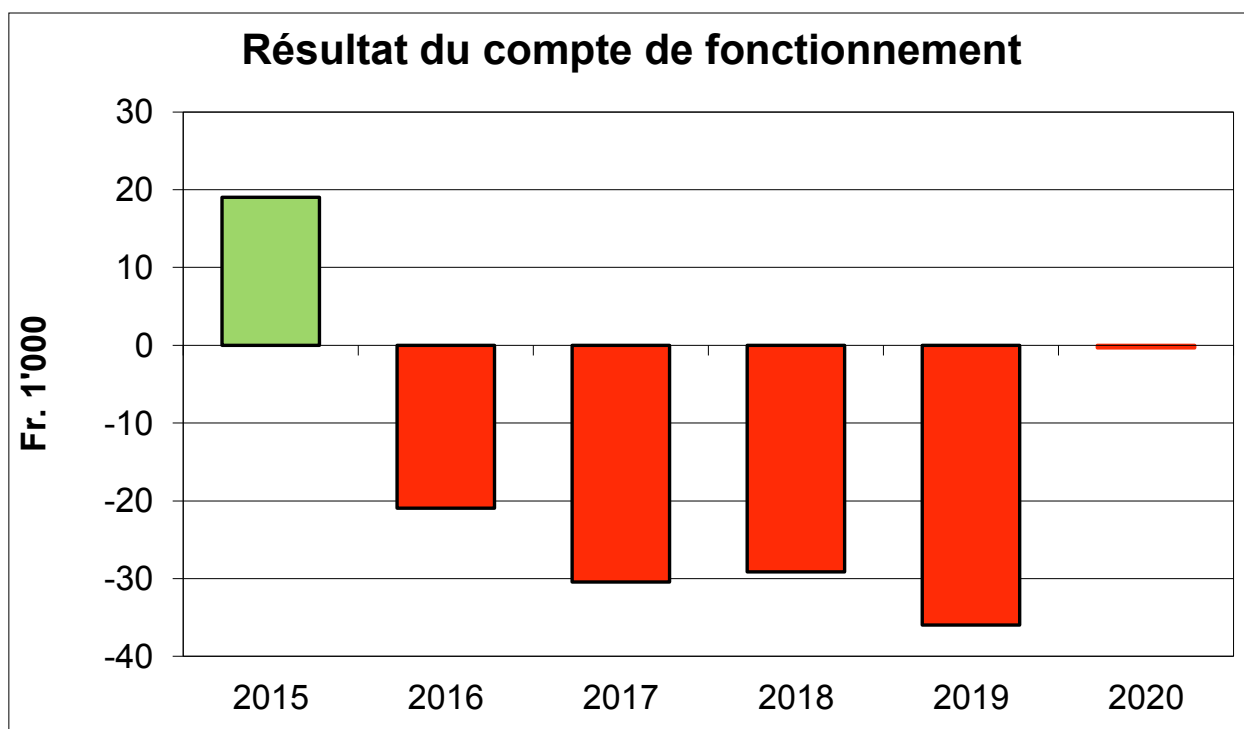
Les bases de calcul sont les comptes 2014 et le budget 2015. Une augmentation linéaire des charges de 1,5% et de 2,5 % de l'impôt sur les personnes physiques a été prise en compte chaque année.

Un seul investissement, soit l'achat du véhicule édilitaire, est venu se greffer à la liste. La somme de tous les investissements planifiés

jusqu'en 2019 représente un montant de Fr. 3'498'000.-.

Les résultats du compte de fonctionnement dans le tableau ci-dessous, nous confirment que la commune peut poursuivre sa politique d'investissements.

Le plan financier 2015-2020 vous sera présenté en détail lors de l'assemblée des comptes le 5 mai prochain.



Parcage sauvage sur le territoire communal

Le Conseil communal rappelle à la population qu'il est strictement **interdit de parquer sur les trottoirs ainsi que le long des routes communales**. Des places de parc sont à disposition aux endroits suivants:

- devant l'administration communale,
- sur la place devant l'ancien café de la Gare,
- derrière l'église.

La police cantonale patrouille régulièrement sur le territoire communal et sanctionne les automobilistes qui ne respectent pas les règles de la loi sur la circulation routière. Pour rappel, une amende pour parcage sur un trottoir est de Fr. 120.--.

Le Conseil communal encourage vivement chacun à respecter la LCA et de ce fait à contribuer à la sécurité des piétons.

*VOTRE UNIQUE CONCESSIONNAIRE
MAZDA ET NISSAN POUR LA RÉGION FRIBOURGEOISE*



www.garagelacilla.ch



Garage de l'Autoroute
Lacilla SA
Rte du Bois 1 - 1753 Matran - +41 26 409 70 80



5. Corporation «Forêt-Sarine» un projet de collaboration dévoué à la forêt

«Forêts-Sarine» propose de regrouper cinq entités forestières existantes du district de la Sarine, d'intégrer de manière moderne et efficace les évolutions de la filière forestière et du bois et d'intensifier la collaboration avec les propriétaires de forêts privées; ceci dans l'optique de valoriser au mieux le potentiel de production de nos forêts.



«Forêts-Sarine» entend faire face au développement important du bois-énergie au sein du district par une meilleure coordination des acteurs mais aussi afin de consolider la sécurité d'approvisionnement des installations actuelles et futures. Un grand volume de bois est encore mobilisable pour cette énergie verte, renouvelable et au bilan CO₂ neutre.

«Forêts-Sarine» compte plus de 4'000 ha de forêts dont 2'575 ha publiques, 33'000 m³ de possibilité annuelle de coupe de bois et environ 30 personnes au service de notre patrimoine forestier. La taille visée par le présent projet permet d'influencer réellement la gestion forestière et de mettre en place une structure adéquate et rationnelle. Sur les plans national et cantonal, cette tendance de regroupements forestiers à plus large échelle a déjà été amorcée ces dernières années.

«Forêts-Sarine» ambitionne une amélioration du bilan financier. En 2013, l'excédent de charges des 5 unités de gestion se montait à Fr. 226.-/ha. Selon le budget prévisionnel et dès 2019, les effets de la nouvelle organisation

permettront de ramener le déficit à environ Fr. 126.-/ha, ceci tout en maintenant les équipes forestières actuelles.

«Forêts-Sarine» vise

- une meilleure coordination et collaboration entre les équipes forestières
- une présence des équipes à l'échelle régionale réparties sur les 4 centres d'exploitation actuels
- la valorisation des aptitudes spécifiques du personnel
- la mise en place d'une forêt d'enseignement pour les apprentis
- l'efficacité de l'utilisation du parc machines
- l'optimisation de la production du bois-énergie
- le développement d'une offre ciblée en fonction du marché des bois
- la simplification de l'administration
- la spécialisation des forestiers pour une meilleure maîtrise des processus de travail toujours plus complexes.

«Forêts-Sarine» est un projet novateur et ambitieux qui, par la mise en place d'une structure bien organisée et plus forte, permettra d'assurer à long terme la qualité du milieu forestier et de répondre aux nombreuses attentes de la société. En automne 2014, les assemblées des corporations forestières concernées ont toutes accepté le principe de fusion en une seule unité. Il appartient désormais aux législatifs des propriétaires de forêts publiques de décider de leur adhésion. Les membres du groupe de travail vous recommandent de confier l'avenir de votre patrimoine forestier à «Forêts-Sarine».

Hauterive, février 2015

*Pour le groupe de travail:
F. Schneider, ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement*

L'intégralité des documents relatifs peuvent être consultés sur le site internet de la commune www.cottens-fr.ch, rubrique Administration / Assemblées communales ou au bureau communal durant les heures d'ouverture.

in good company



**Nous vous
accompagnons**



Dominique Magnin
Diplôme fédéral en assurances
Conseiller en fonds de placement
Route de la Goille 58, 1741 Cottens

Mobile 079 687 87 71
dominique.magnin@baloise.ch

www.baloise.ch

FROMAGERIE DE COTTENS

Famille Descloux-Jaquet



Rte du Centre 19
1741 Cottens
Tél. 026 477 32 33
Fax 026 477 32 65
E-mail: do.descloux@bluewin.ch

Les infos des dicastères

○ Cotten's anim!

Depuis le début de cette année, la nouvelle commission d'animation s'active afin de mettre sur pied diverses animations dans le village. Cette année 2015 a débuté avec la balade au clair de lune qui, malgré une météo maussade, a connu une belle participation. La traditionnelle chasse aux oeufs du lundi de Pâques a été reconduite avec le succès qu'on lui connaît depuis bien longtemps maintenant.

Bi-Bintje Party

L'écho très favorable entendu lors de la fête villageoise de 2013 a incité la commission d'animation à organiser de nouvelles festivités sous la forme d'une Bi-Bintje Party le 4 juillet prochain. La bière et la pomme de terre seront à l'honneur durant cette manifestation qui peut être organisée grâce à la participation de la société de jeunesse laquelle a accepté de nous apporter son aide.

Cette fête fera la part belle également aux plaisirs du palais puisqu'un marché gourmand sera organisé durant l'après-midi autour de la place rouge de l'école avec la participation

d'une quinzaine d'exposants. Les enfants seront également de la partie puisqu'un vide grenier des jouets sera mis en place.

En soirée, la fête se poursuivra avec animation, bars et stands dans une ambiance qui, nous l'espérons, fleurera bon l'été.

Fête nationale du 1^{er} août

La future nouvelle société de pétanque organisera la Fête nationale. Un tournoi de pétanque se déroulera le samedi après-midi du 1^{er} août et la soirée qui suivra fera honneur aux traditions de la Fête nationale.

Fête de la St-Martin

Enfin le 7 et 8 novembre 2015, la société de la fanfare les Martinets lancera le défi d'organiser la fête de la St-Martin, patron de la paroisse de Cottens. Ces festivités se dérouleront à la halle de gym et mélangeront traditions culinaires, ambiance festive et convivialité.

○ Qualité de l'eau

	<i>Paramètre</i>	<i>Résultat</i>	<i>Unité</i>	<i>Val. Tolérance</i>	<i>Val. limite</i>
Chimie	Couleur	Incolore			Incolore
	Turbidité	0.12	UT/F	Max. 1.00	
	Conductivité	645	µS/cm		
	Dureté totale	36.6	fH		
	Dureté totale	3.66	mmol/l		
	Ammonium	< 0.05	mg/l	Max. 0.10	
	Nitrite	< 0.05	mg/l	Max. 0.10	
	Nitrate	26	mg/l	Max. 40	
Micro-biologie	Germes aérobies mésophiles	0	UCF/ml	Max. 300	
	Escherichia coli	0	UCF/100 ml	Max. 0	

**Cottens, samedi
4 juillet 2015
dès 14 heures
(place rouge de l'école)**

Bi-Bintje Party

**Marché gourmand
Vide grenier pour enfants
Bières artisanales
Snack
Ambiance**

**Organisation:
Commission d'animation
et société de jeunesse**



www.dupli.ch

duplire 
VOS PAPETERIES

© www.raa.ch

1630 BULLE

Grand-Rue 20
Tél. 026 912 11 66
Fax 026 912 21 63
bulle@dupli.ch

1762 GIVISIEZ

Rte André-Piller 2
Tél. 026 460 20 30
Fax 026 460 20 31
givisiez@dupli.ch

3280 MURTEN

Bahnhofstrasse 8
Tél. 026 670 10 70
Fax 026 670 31 77
murtten@dupli.ch

3186 DUEDINGEN

Hauptstrasse 17
Tél. 026 493 33 55
Fax 026 493 37 22
duedingen@dupli.ch

○ Gestion des déchets



Positif:

- Le total des déchets récoltés sur la commune de Cottens par habitant est presque identique à celui du canton.
- Le total des déchets recyclables a augmenté de 14,4 tonnes (+ 8,4 %).



Négatif:

- La moyenne par habitant de 52,1 kg de déchets encombrants est trop élevée, soit + 21,3 kg par rapport à la moyenne cantonale qui est de 30,8 kg.
- Les déchets urbains (ordures ménagères et déchets encombrants) ont augmenté de 39,3 tonnes soit + 12.2 %.

Nous pouvons féliciter les citoyennes et citoyens qui trient toujours mieux les déchets recyclables. La démarche citoyenne voudrait que cette tendance augmente encore dans les années à venir afin d'améliorer notre bilan écologique.

Nous devons être conscients de nos responsabilités face aux générations futures et apporter un soin particulier à l'élimination des déchets afin de protéger l'environnement et préserver les ressources de notre planète.

Une attention toute particulière sera faite de la part des surveillants de la déchetterie au sujet des déchets encombrants car la moyenne en kg par habitant est beaucoup trop importante par rapport à la moyenne cantonale soit + 21,3 kg. On constate que dans le container réservé à cet usage, il y a un grand nombre d'objets

qui n'ont rien à voir avec des objets encombrants (trop petits) et doivent être éliminés dans les sacs à ordures.

Les surveillants de la déchetterie demanderont aux usagers une plus stricte discipline et refuseront les objets qui peuvent tenir dans un sac à ordures de 35 l en application du règlement communal.

Durant l'année nous avons dû intervenir à plusieurs reprises par courrier auprès de certains citoyens pour le non-respect du règlement communal sur les déchets et par une attitude non adaptée envers le personnel de la déchetterie. Ce genre d'incivilité commence à se répéter trop souvent. Nous vous rappelons l'article 34 du règlement communal sur les déchets.

Toute contravention aux articles 5 et 15 du présent règlement est passible d'une amende de Fr. 20.- à Fr. 1'000.- selon la gravité du cas. La procédure pénale prévue à l'article 86 LCo est applicable (Ordonnance pénale).

Nous insistons pour que les rapports entre les surveillants et les citoyens(nes) se déroulent dans un esprit cordial de collaboration et de politesse. Les excès de part et d'autre ne seront pas tolérés.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre indispensable collaboration.

○ Le Conseil communal...

... remercie **Madame Nancy Falla** pour son article sur les plantes envahissantes dans notre commune publié, en page 22 de cette info communale.

... communique que des **copeaux** sont en vente à la déchetterie au prix de Fr. 35.-- le m³.

... informe que les travaux de réfection de la **route cantonale Cottens-Neyruz**, qui ont débuté le 20 avril dernier, dureront environ deux mois.

VOUS RÉNOVEZ OU VOUS CONSTRUISEZ ?

Nous vous proposons
une énergie propre
et économique.

WWW.FRIGAZ.CH



Connectez-vous!

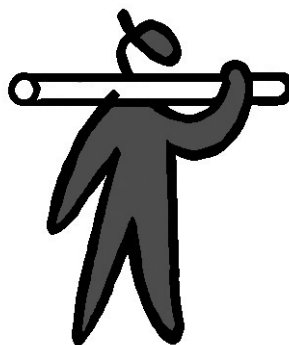
Votre source d'énergies



○ Statistique des déchets dans la commune

Nombre d'habitants dans le canton: 291'448									
Nombre d'habitants y-compris EMS:									
Type de déchet	2012 en kg	2013 en kg	2014 en kg	Différence 2014- 2013 en kg	2014- 2013 en %	1500 2013 kg par an par habitant	1540 2014 kg par an par habitant	Canton 2013 kg par an par habitant	Cottens - canton
Ordures ménagères	203'350	187'280	211'170	23'890	12.8%	124.9	137.1	139.0	-1.4%
Déchets encombrants	23'320	24'930	25'940	1'010	4.1%	16.6	16.8		
Déchets encombrants en bois	54'760	47'540	54'230	6'690	14.1%	31.7	35.2		
Total déchets encombrants	78'080	72'470	80'170	7'700	10.6%	48.3	52.1	30.8	40.9%
Total déchets urbains	281'430	259'750	291'340	39'290	12.2%	173.2	189.2	169.8	2%
Ferraille	15'930	11'830	20'490	8'660	73.2%	7.9	13.3	14.3	-7%
Fer blanc		2'838	2'900	62	2.2%	1.9	1.9	5.8	-206%
Canette aluminium		280	320	40	14.3%	0.2	0.2		
Huile minérale et végétale	1'010	1'000	1'626	626	62.6%	0.7	1.1		
Papier-carton	102'600	106'520	106'750	230	0.2%	71.0	69.3	77.5	-12%
Pet de boisson	3'955	3'840	4'051	211	5.5%	2.6	2.6		
Peinture, solvant, chimique	1'660	1'780	1'286	-494	-27.8%	1.2	0.8		
DCMI déchets inertes en m ³	53	60	93	33	55.0%	0.0	0.1		
Verre blanc	10'380	10'740	16'840	6'100	56.8%	7.2	10.9		
Verre brun	8'120	11'360	7'700	-3'660	-32.2%	7.6	5.0		
Verre vert	22'300	21'220	23'880	2'660	12.5%	14.1	15.5		
Total verre	40'800	43'320	48'420	5'100	11.8%	28.9	31.4	46.0	-46%
Total déchets recyclables	166'008	171'468	185'936	14'468	8.4%	111.3	120.7	143.5	-19%
Total des déchets	447'438	431'218	477'276	53'758	10.7%	284.5	309.9	313.3	-1%

Installations
Clerc
s.à.r.l.
SANITAIRE
CHAUFFAGE
VENTILATION



Emmanuel Clerc

Rte du Centre 11
1741 Cottens

Natel 079 204 18 75
contact@installationsclerc.ch

Tél. 026 477 34 14
Fax 026 477 34 16

○ Les plantes envahissantes à Cottens

Nous avons observé à Cottens et ses environs, un grand nombre de plantes classées sur la liste des plantes envahissantes. Nous nous sommes rendus compte que beaucoup de personnes ne savent pas que ces plantes posent un problème écologique ou pour la santé, c'est pourquoi nous avons rédigé cet article afin de vous faire prendre conscience. Toutes ces plantes ont en commun qu'elles produisent un grand nombre de graines qui peuvent être transportées dans nos forêts par des animaux ou par le vent. Là, elles vont former des populations denses, qui éliminent la végétation indigène. De même, vos voisins risquent de voir germer ces plantes indésirables dans leur jardin.

En voici quelques-unes que nous avons observées à Cottens:

- La Berce du Caucase *Heracleum mantegazzianum*: nous l'avons identifiée en 2014 au bord de la route entre Cottens et Neyruz mais heureusement nulle part ailleurs dans la région jusqu'à présent. La Berce du Caucase appartient à la liste des organismes exotiques envahissants interdits selon l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE, RS 814.911). Cette plante impressionnante qui peut atteindre plus de deux mètres agit comme une énorme ortie: toutes les parties de la plante contiennent une phototoxine pouvant provoquer des brûlures lors de contact avec la peau exposée au soleil. D'autre part une plante produit jusqu'à 10'000 graines qui peuvent s'accrocher aux animaux et être ainsi disséminées dans la nature. Ces graines gardent dans le sol leur pouvoir de germination jusqu'à 7 ans. Vu sa toxicité, la plante ne peut pas être compostée, elle doit être brûlée.
- L'arbre à papillon (Buddléa de David, *Buddleja davidii*): vendu en jardinerie, mais il est cependant question d'interdire la vente de ce type de plante, cette plante se retrouve dès lors dans beaucoup de jardins de Cottens. Si vous voulez vous débarrasser d'une plante âgée de quelques années installée dans votre jardin, il vous faudra une pelle méca-

nique pour éliminer entièrement ses énormes racines, car couper uniquement les branches à ras du sol ne tue pas la plante.



- Le faux vernis du Japon, *Ailanthus altissima*: magnifique arbuste d'aspect asiatique se parant de rouge vif en automne, il est très apprécié pour son aspect décoratif. Ceux qui l'introduisent dans leur jardin s'exposent cependant à de sérieux problèmes. Il est vraiment très difficile de s'en débarrasser une fois qu'il est installé! La raison est que la plante émet des drageons, ou racines souterraines, qui peuvent produire une grande quantité de nouvelles pousses dans un rayon de 8 mètres autour de la plante mère. Si vous introduisez un plant dans votre jardin, au bout d'un certain nombre d'années vous aurez une forêt d'ailantes! Les racines de cette plante sont robustes et peuvent endommager des maçonneries, des piscines etc... La seule façon de s'en débarrasser est d'enlever absolument toutes les racines de la plante. Le moindre morceau restant permettra à la plante de repousser!
- Le Sumac *Rhus typhina*: ressemble très fort à l'ailante avec lequel il est souvent confondu, et les problèmes sont identiques. Le Sumac est fréquent dans les jardins à Cottens.
- Le laurier cerise *Prunus laurocerasus L.*: vendu en jardinerie et utilisé fréquemment comme haie, et cette plante est dès lors très commune à Cottens! La plante produit de nombreux fruits qui sont consommés par les oiseaux qui dispersent les graines sur de

grandes distances jusque dans les milieux naturels. Lorsqu'un arbre est abattu, de nombreuses repousses sont produites à partir des racines. Une pelle mécanique est nécessaire pour enlever les énormes racines. Plutôt que d'utiliser du laurier cerise comme haie, il vaudrait mieux utiliser du hêtre, qui est indigène!

Il est très important d'éliminer le matériel (plantes envahissantes arrachées, tiges taillées) correctement. Ne pas composter le matériel sur votre compost du jardin (ni de dépôt illégal en forêt!). Seul un compostage professionnel peut être conseillé.

En 2012, dans les bois de Cottens près du terrain de football, nous avons aussi recensé une autre espèce envahissante, l'impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera*). Cette plante pose un réel problème à Autigny, au bord de la Glâne où elle a éliminé les espèces indigènes le long de l'eau. A Cottens, durant deux années successives nous avons arraché patiemment tous les plants avant la floraison. Bonne nouvelle, les efforts furent payants, car en 2014 la plante n'était plus présente dans le bois!

Nous vous encourageons à vous informer sur le sujet en consultant le lien suivant:
<https://www.infoflora.ch/fr/flore/neophytes/listes-et-fiches.html>.

○ Programme des sorties 2015

- Toutes les personnes libres le jeudi peuvent se joindre au groupe.
- Aucune inscription n'est nécessaire, il faut simplement être présent au lieu de rendez-vous à l'heure fixée par le programme ci-dessous.
- Le programme peut être consulté sur le site www.cottens-fr.ch, au pilier public et au Denner-Satellite.



Jour	Date	Rendez-vous	Lieu	Durée	H. départ	H. retour
Jeudi	23.04.2015	Ancien Café	Villeneuve-Surpierre	2.30 à 3.0 h	8.30	12.00
Jeudi	30.04.2015	Ancien Café	Cottens-Autigny-Lentigny-Cottens	2.30 à 3.0 h	8.30	12.00
Jeudi	7.05.2015	Ancien Café	Massonnens-Le Chatelard-Massonnens	2.30 à 3.0 h	8.30	12.00
Mercredi	13.05.2015	Ancien Café	Lavaux-Mont Cheseaux-Lavaux + pique-nique	3.0 à 3.30 h	8.30	journée
Jeudi	21.05.2015	Ancien Café	Corpataux-Magnedens-Corpataux	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	28.05.2015	Ancien Café	Villarimboud circuit	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Mercredi	3.06.2015	Ancien Café	Tavel-St-Antoine	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	11.06.2015	Ancien Café	Treyvaux circuit	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	18.06.2015	Ancien Café	Tour du lac de Montsalvens + pique-nique	3.30 à 4 h	8.30	journée
Jeudi	25.06.2015	Ancien Café	Romont-Mézières-Romont	2 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	2.07.2015	Ancien Café	Lucens circuit	2.0 h	8.30	12.00
Jeudi	9.07.2015	Ancien Café	Bonnefontaine circuit	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	16.07.2015	Ancien Café	Les Paccots Tour de la Corbetta + pique-nique	3.30 à 4.0 h	8.30	journée
Jeudi	23.07.2015	Ancien Café	Sorens- Gros Prary	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	30.07.2015	Ancien Café	Cottens-Ecuwillens-Posat-Cottens	3.0 à 3.15 h	8.30	12.00
Jeudi	6.08.2015	Ancien Café	Prez-Les Arbognes-Noréaz-Prez	2.0 à 2.30 h	8.30	12.00
Jeudi	13.08.2015	Ancien Café	Château d'Oex circuit + pique-nique	3.30 à 4.0 h	8.30	journée
Jeudi	20.08.2015	Ancien Café	Cottens-Neyruz-Matran-Neyruz-Cottens	2.30 à 3.0 h	8.30	12.00

EQUIVIA entretient les chemins utilisés par les chevaux

Fondée le 10 mai 2002 à Corserey, EQUIVIA a pour but de créer et d'entretenir un réseau équestre régional, de sensibiliser les cavaliers au respect de la nature et de promouvoir une cohabitation courtoise avec les propriétaires fonciers, les services forestiers, les communes et les autres usagers de la forêt. Regroupant des amis et amies du cheval pratiquant l'équitation ou l'attelage, cette association d'une centaine de membres construit son action sur une démarche respectueuse de l'environnement et des autres usagers des chemins ruraux et forestiers.

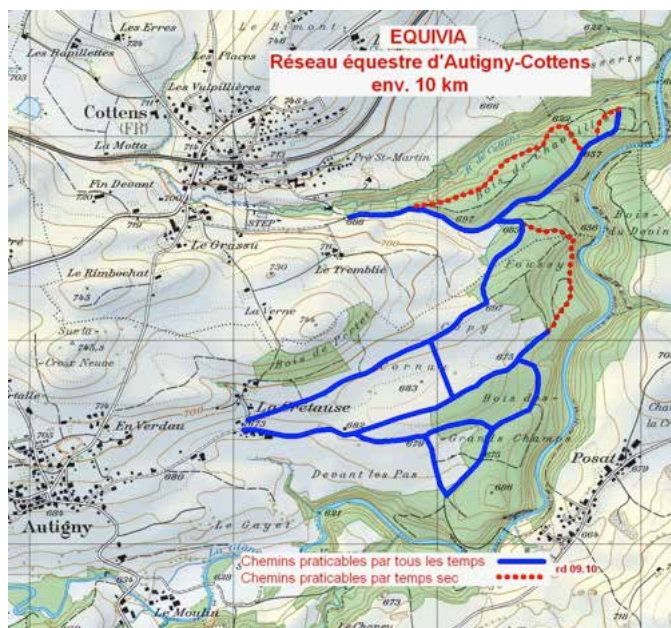
EQUIVIA a créé et entretient deux réseaux équestres: celui situé sur les villages de Corserey - Lentigny - Chénens - Torny - Villarimboud qui offre 17 km de chemins dans la forêt de la région et celui d'Autigny - Cottens, constitué par 10 km de chemins ruraux et forestiers situés sur les deux communes. Depuis peu, une extension a été réalisée vers Prez-vers-Noréaz. Le réseau grandit au fur et à mesure que de nouveaux membres rejoignent nos rangs et s'engagent pour entrer en contact avec les Autorités et les propriétaires terriens.

Ces réseaux sont une première dans le canton de Fribourg. Ils ont été élaborés en collaboration avec les autorités forestières et communales et les propriétaires forestiers, avant d'être autorisés par le Service cantonal des forêts et de la faune. L'essentiel du parcours emprunte des chemins carrossables en forêt. Les aménagements spécifiques consistent en quelques pistes en sable convenant pour le galop. Le tracé des réseaux permet des parcours en boucles afin de canaliser les montures sur les passages autorisés.

EQUIVIA construit également son travail sur la formation des cavaliers et cavalières au respect de la nature. Elle publie deux fois par an son journal «Equinews» à l'attention de ses membres et offre ses services comme médiatrice en cas de problèmes de cohabitation ou de dégâts aux champs ou à la forêt. EQUIVIA base aussi son action sur la collaboration avec les autorités forestières et communales. Pour financer son travail, EQUIVIA organise chaque année un rallye équestre le lundi de Pâques. Cette manifestation connaît un grand succès et son bénéfice est investi dans l'entretien des chemins. Nous remercions le Conseil communal de la commune de Cottens de nous avoir cédé une place dans ce bulletin d'information.

Pour le Comité, Philippe Chatagny, Président

Davantage d'informations sur: www.equivia.ch





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la faune SFF
Amt für Wald, Wild und Fischerei Walda

Information aux détentrices et détenteurs de chiens

Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt

Mesdames, Messieurs, chères et chers ami(e)s de la nature,
Tous les chiens ont besoin de s'ébattre régulièrement en plein air. Cette dépense physique est nécessaire à leur bien-être. Il ne faut toutefois pas oublier que tous les chiens, même les plus petits, ont un instinct de prédateur et sont susceptibles de s'attaquer aux animaux sauvages.

Les dégâts peuvent être particulièrement graves au printemps, période de reproduction de la plupart des espèces de mammifères et d'oiseaux sauvages. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, dans les fourrés, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi par exemple des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir.

Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr pour l'empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages. Le Service des forêts et de la faune rappelle donc à toutes les détentrices et tous les détenteurs de chiens qu'ils doivent, conformément à l'art. 49 du règlement sur la détention des chiens (RDCh), tenir leurs chiens en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet.

Vos amis de la forêt vous en remercient !

Le Service des forêts et de la faune

Besoin d'une baby-sitter?

Sept jeunes filles de la commune ont suivi la formation de baby-sitting auprès de la Croix-Rouge fribourgeoise et sont disposées à assurer ce service:

Céline Roch	Tél. 079 901 64 12
Chloé Magnin	Tél. 079 131 90 91
Coralie Castella	Tél. 026 477 32 10
Marie Yerly	Tél. 079 196 87 48
Lucie Bays	Tél. 026 477 10 14
Nadia Magnin	Tél. 026 477 17 20
Sylvie Magnin	Tél. 026 477 17 20

Merci de les contacter en-dehors des heures d'école.

Pour les personnes intéressées à suivre cette formation, veuillez consulter le site:
www.croix-rouge-fr.ch



Bibliothèque régionale Avry

La Bibliothèque Régionale d'Avry c'est ...

Quoi ?

Plus de **18000** documents :

- ❖ romans
- ❖ BD
- ❖ albums
- ❖ revues
- ❖ documentaires

5 documents pour un prêt d'un **mois**

Comment ?

Pour tous les habitants des communes de Sarine-Ouest :

- enfant jusqu'à 16 ans gratuit
- apprenti / étudiant CHF 15.-
- adulte CHF 30.-
- lecteur occasionnel CHF 2.- par livre / par mois

Quand ?

mardi	15h00 - 18h00
mercredi	
vendredi	
jeudi	18h00 - 20h00
samedi	9h00 - 12h00

Vacances scolaires

mercredi	15h00 - 18h00
samedi	9h00 - 12h00

Où ?



Mais encore en 2015 ...

- L'Heure du Conte le 1^{er} mercredi de chaque mois, de septembre à juin
- 3 juin - 11 juillet Exposition « Benjamin Chaud » auteur-illustrateur jeunesse
- 13 novembre Nuit du Conte 2015 avec pour thème : Sorcières et chats noirs

Plus d'infos ?

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

Bibliothèque Régionale d'Avry
 CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran

Pour un été réussi, une brochette party de chez Yerly !



Chaque invité compose sa propre brochette et va la griller lui-même sur nos grills à charbon mis à disposition ! Sympas, conviviales et originales, nos brochettes party feront l'unanimité !

Détails (infos, prix) sur notre site :

www.boucherieyerly.ch

Rubrique traiteur !

LES
BOUCHERIES
yerly.ch

Cottens **Rossens**
026 477 00 95 026 411 03 18

Pendant l'été, nos grills sont très souvent occupés ! Pensez donc à réserver au plus vite le matériel nécessaire. A votre disposition aussi : grill à charbon, à gaz, broches à charbon, plancha etc...

Une caution est demandée pour tout notre matériel mais est rendue dès le retour de ce dernier. Tout notre matériel doit être rendu très propre et en bon état ! Pas de mise à disposition sans la viande. Merci de votre compréhension !

**Artisan par plaisir, Artisan pour
votre plaisir !**



UBS KIDS CUP

L'événement sportif de l'été
www.ubs-kidscup.ch

Une manifestation de

Swiss Athletics et
Weltklasse Zürich

PARTICIPE!

Pour tous les jeunes de Suisse (jusqu'à 15 ans) – rendu possible par



UBS